**EPU40**

**24 janvier 2022**

**Recommandations par le Canada pour l’EPU du Togo**

Merci Monsieur le président.

Nous sommes reconnaissants des efforts déployés par le Togo afin de renforcer sa Commission Nationale des Droits de l’Homme.

Le Canada recommande que le Togo :

1. Modifie les textes législatifs qui restreignent le droit à la liberté d’expression, la liberté de réunion pacifique et d’association pour les mettre en conformité avec les normes internationales des droits de la personne.
2. Ratifie le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
3. Introduise une législation interdisant la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité et de l'expression de genre.